



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr. : générale
10 mai 2010

Français
Original : anglais

Treizième session

Bamako, 21 – 25 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen du rapport sur la suite donnée aux décisions
de la douzième session de la Conférence
ministérielle africaine sur l'environnement**

**Rapport du secrétariat pour la période allant de
juillet 2008 à juin 2010**

Introduction

**A. Création, mandat, activités et arrangements institutionnels de la
Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

1. C'est en décembre 1985 que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été créée, à l'issue d'une conférence des ministres africains de l'environnement tenue au Caire. Cette conférence avait pour mandat d'engager une action de sensibilisation en vue de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains essentiels soient satisfaits de manière adéquate et durable, de veiller à la réalisation du développement social et économique à tous les niveaux et de veiller à ce que les activités et pratiques agricoles assurent la sécurité alimentaire de la région.

2. La CMAE a régulièrement fourni des orientations pour la tenue des principales manifestations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement. Elle a dirigé le processus pour l'établissement du plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a encouragé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à élaborer un rapport régional détaillé sur l'état de l'environnement en Afrique, intitulé *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. En outre, la CMAE a réussi à faciliter la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) de 1968. Des mesures ont été prises pour renforcer les liens entre la CMAE et les deux conventions régionales sur le milieu marin et côtier, soit la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi)¹ et la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan).

* UNEP/AMCEN/13/1.

¹ La Convention de Nairobi a été amendée depuis. Elle est maintenant connue sous le nom de Convention amendée de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Océan Indien occidental.

3. La CMAE a continué de prêter une attention particulière à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement élaborés à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Planète Terre), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, telles que la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif (Conventions de Rio).
4. Les sessions ordinaires se tiennent tous les deux ans dans diverses localités africaines. Les réunions sont parrainées par les partenaires du développement, le PNUE et les États africains. Le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE assure le secrétariat de la CMAE.
5. Depuis la première session de la CMAE, un certain nombre de programmes et d'initiatives ont été mis sur pied pour faciliter la mise en œuvre efficace de son mandat relatif à la protection de l'environnement en Afrique. Il convient, en particulier, de noter l'élaboration du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD et la publication du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. En outre, les décisions adoptées au cours des diverses réunions de la CMAE ont été exécutées avec succès, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires à cette fin.
6. Le présent rapport fournit des informations sur la suite donnée aux décisions adoptées par la CMAE à sa douzième session; la mise en œuvre de son programme de travail pendant l'exercice biennal; et les activités de suivi demandées par la CMAE aux réunions officielles convoquées par le Président pendant la période intersessions.

I. Suite donnée aux décisions adoptées à la douzième session

7. Les huit décisions adoptées par la CMAE à sa douzième session portent sur les thèmes suivants :
 - a) Mise en œuvre du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD;
 - b) Changements climatiques :
 - i) Préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
 - ii) Cadre global des programmes africains sur les changements climatiques;
 - c) Statuts de la CMAE;
 - d) État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE;
 - e) Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux;
 - f) Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie;
 - g) Journée africaine de l'environnement;
 - h) Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement.

A. Décision 1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

8. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD a été établi au niveau continental. Les six domaines d'activité suivants ont été sélectionnés dans le cadre de processus consultatifs et participatifs : la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification; la protection des terres humides de l'Afrique; la prévention; le contrôle et la gestion des espèces exotiques envahissantes; la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce; la lutte contre les changements climatiques en Afrique; la conservation et la gestion transfrontière des ressources naturelles.
9. Les questions intersectorielles figurant dans le Plan d'action comprennent : la santé et l'environnement; le transfert de technologies écologiquement rationnelles; l'évaluation des catastrophes naturelles et du système d'alerte rapide y afférent; et le répertoire sur l'environnement du NEPAD.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement de l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe et des plans d'action nationaux pour l'environnement dans cinq pays pilotes – le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mozambique – ont été établis.

11. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (anciennement, le secrétariat du NEPAD) et la CMAE mettent chacun en œuvre certains aspects du plan d'action. La CMAE est chargée de l'exécution du programme de travail et des décisions pertinentes, qui font partie intégrante du Plan d'action. À cet égard, le programme de travail de la CMAE pour l'exercice biennal a été principalement axé sur les domaines d'activité figurant dans le Plan d'action ainsi que sur les questions de politique générale et la sensibilisation.

12. Les trois parties prenantes mentionnées plus haut ont lancé un processus pour l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action. Ce processus comprend l'établissement d'un bilan détaillé, un travail d'analyse, l'élaboration de documents pertinents et de recommandations, des réunions consultatives pour les parties prenantes et la création d'une plateforme de partenariat. L'examen a commencé en avril 2010. Il devrait se terminer en juillet 2010 à la suite du lancement d'une plateforme de partenariat. Le rapport sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action sera distribué aux États membres.

13. À sa douzième session, la CMAE a effectué un changement de cap important en décidant de se concentrer principalement sur les changements climatiques, un des six domaines d'activité du Plan d'action, pour l'exercice biennal allant de juillet 2008 à juin 2010. Des réalisations significatives ont été accomplies en ce qui concerne l'exécution de l'initiative de la CMAE sur les changements climatiques. Elles sont exposées avec plus de précisions ci-dessous.

B. Décision 2 : Changements climatiques

14. À sa douzième session, la CMAE a adopté la décision 2 sur les changements climatiques. Cette décision est divisée en deux parties : la première partie porte sur les préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012; la seconde partie traite d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.

15. Le nouvel axe de la CMAE concernant son travail sur les changements climatiques en Afrique a été initié pour donner suite à la douzième session. Au cours de cette session, les ministres ont souligné l'importance de la décision et des résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Bali (Indonésie) en décembre 2007, en particulier l'accord sur le Plan d'action de Bali, qui a établi l'année 2009 comme date limite des négociations sur le renforcement du régime climatique pour l'après 2012.

16. Les objectifs des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique sont les suivants :

- a) Soutenir les efforts pour mener à bien le processus continental visant à définir une position de négociation commune sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
- b) Fournir un cadre de discussion et convenir d'une vision et d'une position communes de l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et instaurer un développement durable;
- c) Collaborer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux défis posés par les changements climatiques;
- d) Définir le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.

1. Préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012

17. Les réalisations suivantes ont été accomplies en ce qui concerne les préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012 :

- a) Les pays africains sont parvenus à une position commune de négociation qui a été adoptée aux plus hauts niveaux politiques;
- b) Les pays africains ont défini, peaufiné et spécifié leurs positions nationales et régionales durant les négociations sur les changements climatiques planétaires ayant abouti au sommet sur les changements climatiques tenu à Copenhague en décembre 2009;
- c) Les pays africains ont fait des déclarations de politique générale à des réunions régionales et mondiales, y compris celles tenues sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui ont généralement intégré leurs positions nationales et régionales convenues dans le cadre des diverses consultations organisées par la CMAE et d'autres;
- d) Les pays africains ont généralement exprimé une vision commune sur la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

18. À cet égard, la CMAE a organisé des réunions consultatives régionales à l'intention des responsables politiques et des décideurs ainsi que des négociateurs africains et a aidé les négociateurs à renforcer la mise au point, entre autres, d'une position de négociation commune de l'Afrique et à consolider les capacités des négociateurs, sur demande, dans des domaines pertinents. Des consultations régionales ont été tenues à Accra (août 2008), à Alger (novembre 2008), à Poznan (décembre 2008), à Bonn (mars 2009), à Nairobi (mai 2009), à Addis-Abeba (octobre 2009), à Copenhague (décembre 2009) et à Nairobi (mars 2010). En outre, le secrétariat a accompagné les négociateurs africains à d'autres réunions sur les changements climatiques tenues à Bonn (août 2009), à Bangkok (septembre – octobre 2009) et à Barcelone (novembre 2009), leur fournissant des conseils politiques et juridiques en temps réel.

19. De la réunion sur les changements climatiques tenue à Bonn en mars 2009 jusqu'au sommet de Copenhague tenu en décembre 2009, la CMAE a donné des conseils politiques et juridiques aux négociateurs et représentants gouvernementaux de l'Afrique à toutes les réunions mondiales sur les changements climatiques. La CMAE leur a également fourni des fiches d'information et des notes politiques et techniques. Par exemple, l'examen et l'analyse du texte de négociation du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, à la lumière des circonstances particulières de l'Afrique (AMCEN/13/Ref/1), se sont révélés utiles pour les experts africains pendant la dernière partie des négociations sur les changements climatiques en 2009. Une version actualisée et révisée de ce document a été rendue disponible comme document de référence à la présente session.

20. Le soutien fourni aux négociateurs africains par la CMAE devrait se poursuivre jusqu'à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la sixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, prévues à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

21. Afin de garantir l'intégration des considérations relatives à la parité hommes-femmes dans les négociations, la CMAE a mis sur pied un groupe sur la parité hommes-femmes au sein des négociateurs africains. Ce groupe a joué un rôle déterminant dans la prise en compte des questions relatives à la parité hommes-femmes dans la position de négociation commune de l'Afrique qui a été présentée à Copenhague. Il convient également de souligner le travail de collaboration entrepris avec quelques organisations de la société civile en Afrique. Des représentants de la jeunesse ont été parrainés de manière à pouvoir assister à certaines réunions clés sur les changements climatiques, y compris le sommet de Copenhague.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première partie de la décision sur les changements climatiques, quelques réunions régionales importantes sur les changements climatiques ont été tenues par la CMAE entre mai 2009 et juin 2010. Ces réunions comprennent la session extraordinaire sur les changements climatiques tenue à Nairobi en mai 2009; la deuxième réunion extraordinaire sur les changements climatiques tenue à Copenhague en décembre 2009; la première réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques tenue à Nairobi en mai 2009; la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques tenue à Addis-Abeba en octobre 2009; la réunion des négociateurs africains organisée conjointement par l'Union africaine et la CMAE, tenue à Nairobi en mars 2010; et la troisième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques prévue à Bamako en juin 2010. Un compte-rendu de certaines de ces réunions est présenté au chapitre II du présent rapport.

2. Cadre global des programmes africains sur les changements climatiques

23. Comme indiqué plus haut, la seconde partie de la décision sur les changements climatiques porte sur l'établissement d'un cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique et de cadres connexes de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques sous les auspices de la CMAE et des communautés économiques régionales. Les résultats suivants ont été atteints à cet égard :

- a) Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques a été mis au point et sera présenté à la présente réunion en vue de son adoption;
- b) Des cadres de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont été élaborés et seront présentés à la présente réunion en vue de leur approbation;
- c) Une ébauche conceptuelle d'un cadre de programmes sur les changements climatiques pour l'Afrique de l'Ouest est en cours d'élaboration;
- d) Des déclarations d'experts sur la lutte contre les changements climatiques dans chaque sous-région ont été formulées.

24. De manière indépendante, l'Afrique de l'Ouest a établi une évaluation de la vulnérabilité et un plan d'action connexe pour la sous-région. Cette évaluation et ce plan sont pris en compte dans la mise au point du cadre de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques pour l'Afrique de l'Ouest.

25. Des cadres de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques ont déjà été établis pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. Ils ont été établis principalement au moyen d'études documentaires comprenant une cartographie des programmes, des projets et des initiatives dans la région; une identification des lacunes; une analyse de ces lacunes; la formulation de recommandations; et la mise au point du cadre. Les résultats de ces études ont été examinés aux réunions consultatives sous-régionales tenues à Kigali (pour l'Afrique de l'Est) et à Addis-Abeba (pour l'Afrique centrale) en août et en octobre 2009, respectivement. Des réunions semblables ont été tenues pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe à Nairobi en mars 2010.

26. Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques s'appuie sur une étude à l'échelle de l'Afrique et sur les cadres sous-régionaux. À sa troisième réunion, prévue immédiatement avant la présente réunion, le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques examinera le projet de cadre global afin de présenter ce cadre à la présente réunion en vue de son adoption.

27. Le secrétariat travaille de façon étroite avec le spécialiste des questions de parité hommes-femmes du PNUE et d'autres pour assurer la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans l'élaboration des cadres des programmes sur les changements climatiques et dans la réalisation d'autres activités importantes sur les changements climatiques et les questions connexes. Par exemple, un exposé sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques a été présenté à toutes les réunions consultatives sous-régionales; en outre, des spécialistes de la question de la parité hommes-femmes ont été invités à participer aux séances des groupes de travail à ces réunions.

28. Il y a lieu de rappeler que les déclarations faites à la douzième session et à la session extraordinaire sur les changements climatiques ont demandé la participation des femmes et des jeunes à l'élaboration de stratégies sur les changements climatiques, en particulier sur le plan de la sensibilisation et du renforcement des capacités ainsi que de la prise en compte de la parité hommes-femmes dans l'ensemble des programmes et des stratégies sur l'environnement. Les déclarations ont également pris acte de la vulnérabilité des femmes et des enfants aux impacts des changements climatiques et de leurs besoins relatifs à des mesures d'adaptation et d'atténuation.

29. Deux approches principales ont été adoptées pour traiter des liens entre la parité hommes-femmes et les changements climatiques dans une perspective africaine. La parité hommes-femmes et les changements climatiques ont été discutés lors de consultations sous-régionales ainsi que la capacité des diverses parties prenantes à intégrer la parité hommes-femmes dans les politiques et les plans sur les changements climatiques à l'échelle nationale. Par exemple, en octobre 2009, le PNUE, de concert avec les partenaires de l'Alliance mondiale femmes et climat – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et l'Union internationale pour la conservation de la nature – a dirigé un atelier de formation des formateurs parallèlement à la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements

climatiques. La première séance d'orientation à l'intention des parties prenantes (y compris des représentants d'organisations non gouvernementales, de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements) a été tenue du 15 au 17 octobre 2009; des représentants de 22 pays africains y ont participé. Par la suite, les représentants, les négociateurs africains et les hauts responsables des gouvernements ont participé à une séance d'orientation d'un jour sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques le 18 octobre 2009.

30. Les travaux sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques devraient se poursuivre pendant le prochain exercice biennal pour fournir un renforcement des capacités aux négociateurs, aux experts, aux représentants gouvernementaux et à d'autres en tant que partie intégrante de l'exécution des activités de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique.

C. Décision 3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

31. À sa huitième session, la CMAE a décidé de procéder à sa restructuration institutionnelle de façon à disposer d'un Bureau géographiquement équilibré, d'un Comité intersessions et d'un Comité technique interinstitutions, chargeant le secrétariat de réviser les statuts de la Conférence de manière à intégrer ces modifications institutionnelles. Le document UNEP/AMCEN/EGM/9/2/Add.1, dans lequel figurent des propositions en vue de modifications semblables, a été examiné à la neuvième session. Toutefois, l'issue des débats s'y rapportant n'a pas été concluante. Néanmoins, les activités de la CMAE ont été modifiées pour prendre en compte une vision et une stratégie nouvelles pour la CMAE dans le contexte des nouvelles initiatives africaines. Un nouvel examen des statuts de la CMAE s'est ainsi avéré nécessaire.

32. À sa neuvième session, la CMAE a adopté la Déclaration de Kampala sur l'environnement au service du développement, qui fournit des orientations sur de nombreuses questions concernant l'exécution efficace du programme de travail dans le cadre des nouvelles initiatives africaines et des défis posés par le nouvel ordre économique mondial. La CMAE a chargé le secrétariat de réviser les statuts de la CMAE, étant entendu que le secrétariat entamerait un processus menant à de nouvelles consultations intergouvernementales, compte tenu de la nécessité de suivre de près l'évolution des initiatives de l'Union africaine et du NEPAD.

33. Dans sa décision 3, adoptée à sa dixième session tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en juin 2004, la CMAE a noté avec satisfaction les efforts déployés par le secrétariat pour faciliter la mise au point du document sur les statuts révisés. Notant le nombre restreint de pays ayant présenté des observations sur le projet de statuts, la décision a demandé au secrétariat de distribuer dans les plus brefs délais le projet de statuts révisés à tous les pays, en anglais et en français, afin qu'ils puissent l'examiner et faire part de leurs observations.

34. À ses onzième et douzième sessions, la CMAE a décidé de différer les débats sur les statuts jusqu'à ce que l'on connaisse avec plus de clarté l'issue des remaniements structurels de l'Union africaine relatifs à ses Comités techniques spécialisés. La CMAE fait maintenant partie du Comité technique spécialisé chargé de l'agriculture, l'économie rurale, l'eau et l'environnement. La décision par laquelle l'Union africaine a décidé d'intégrer la CMAE dans les structures des Comités techniques spécialisés figure à l'Annexe II du présent document.

D. Décision 4 : État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale

35. Conformément à la décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale adoptée par la CMAE à sa douzième session, le secrétariat a déployé tous ses efforts pour mobiliser des ressources et établir des partenariats pour donner suite aux décisions de la douzième session et mettre en œuvre le programme de travail pour l'exercice biennal 2009 – 2010. Grâce à ces efforts, les travaux sur les changements climatiques ont été entrepris de manière efficace. Toutefois, la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE continue d'être freinée par des contraintes financières.

36. Le Danemark a été le principal bailleur de fonds de l'initiative sur les changements climatiques, appuyé notamment par la Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (grâce à des fonds fournis par la Norvège), la Fondation Mo Ibrahim (par l'entremise de la Banque mondiale), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU (grâce à des fonds fournis par le Département britannique du développement international), le PNUE et le Fonds mondial pour la nature.

37. L'exécution d'un grand nombre d'activités de la CMAE concernant ses décisions et son programme de travail a été réalisée par le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIPA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD, la CEA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

38. D'autres parties prenantes ayant pris part au processus comprennent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'Organisation des Nations Unies, en plus de la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et un certain nombre d'autres institutions et organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

39. Un rapport sur les contributions au Fonds général d'affectation spéciale, leur renforcement et leur utilisation est paru sous la cote UNEP/AMCEN/13/5.

E. Décision 5 : Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

40. Dans sa décision 5 relative à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, la CMAE a pris acte, entre autres, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

41. L'intégration d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement pour appuyer le développement durable dans les pays en développement et les pays à économie en transition a été reconnue comme une priorité dans l'Approche stratégique. Pour appuyer ce domaine prioritaire, et faciliter et garantir des ressources financières en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, le PNUD et le PNUE ont établi une initiative de partenariat pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement. Le partenariat vise à fournir une base pour obtenir le soutien de partenaires multilatéraux et bilatéraux dans le développement des capacités nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques. En Afrique, le partenariat est exécuté avec le Libéria, la Mauritanie, Maurice, l'Ouganda et la Zambie. Des activités en Ouganda et en Zambie sont sur le point de se terminer avec succès.

42. Environ 234 propositions de projet ont été présentées au secrétariat de l'Approche stratégique dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide au cours des huit premiers cycles de demandes. À la suite de l'examen minutieux des propositions de projet par le secrétariat pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité, 193 propositions de projet ont été évaluées par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale. Le Comité a approuvé 100 projets, représentant un financement total d'environ 20 265 064 dollars; en outre, il a recommandé la poursuite de l'élaboration de 63 projets à soumettre de nouveau. Les projets approuvés sont en cours d'exécution par 90 gouvernements et 10 organisations de la société civile; ils comportent des activités dans 89 pays, y compris 42 pays moins avancés et petits États insulaires en développement. En Afrique, 34 pays prennent part aux projets des gouvernements et de la société civile.

43. L'Afrique a été active dans la présentation de propositions de projet au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale. Parmi les 173 propositions de projet présentées par des gouvernements et les 61 propositions de projet présentées par la société civile, 67 et 23, respectivement, provenaient de l'Afrique. Le Programme fournit des ressources financières à 38 projets administrés par des gouvernements et 5 projets pilotés par la société civile en Afrique.

44. Les projets approuvés portent sur des activités initiales de mise en œuvre relatives à l'élaboration ou à la mise à jour de profils nationaux de gestion des produits chimiques et à l'établissement de programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques; le renforcement des capacités pour le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et des produits chimiques dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; l'élaboration d'un système généralisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; et le renforcement de la gestion sans danger des pesticides

utilisés en santé publique. La région a reçu environ 7,8 millions de dollars sur un financement total de 20,2 millions de dollars après le huitième cycle de demandes au Fonds d'affectation spéciale en mars 2010.

45. Le secrétariat de l'Approche stratégique et le Services des substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE ont organisé la troisième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique à Abidjan en janvier 2010. La réunion visait entre autres à : fournir une instance à l'intention des parties prenantes régionales à l'Approche stratégique pour examiner les résultats de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; identifier les priorités pour le suivi en Afrique; étudier les questions thématiques ayant une importance particulière pour la région, telles que le trafic illicite, les nouvelles questions de politique générale (y compris les déchets électroniques) et le renforcement des liens avec le secteur de la santé; procéder aux préparatifs en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et de l'examen des produits chimiques qu'elle entreprendra à cette occasion; et examiner les travaux du Groupe africain restreint réalisés jusqu'ici et fournir des orientations supplémentaires au groupe pendant ses travaux intersessions parallèles à la réunion régionale.

46. Parmi les résultats principaux de la réunion figurent : des projets de recommandation dans le domaine de la nanotechnologie, des déchets électroniques et du trafic illicite; un mandat révisé (inclusion d'un membre du Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; réunion annuelle). De plus amples informations sur la réunion se trouvent à l'adresse <http://www.saicm.org/index.php?ql=fc&pageid=6>.

47. La contribution de l'Afrique à la Commission du développement durable lors de sa dix-huitième session a été mise au point à la réunion d'application régionale tenue à Addis-Abeba en octobre 2009 sous les auspices de la CEA. La réunion a servi d'instance préparatoire pour l'examen des groupes thématiques que la Commission du développement durable entreprendra au cours de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, prévues en 2010 et 2011, respectivement. Ces groupes thématiques sont : le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière, et la consommation et la production durables (y compris un cadre décennal de programmes).

F. Décision 6 : Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie

48. Dans sa décision 6 relative à l'éducation en matière d'environnement et à l'apprentissage étayé par la technologie, la CMAE a demandé, entre autres, l'élaboration d'un plan d'action pour l'apprentissage étayé par la technologie. Au paragraphe f) de sa décision, la CMAE a également demandé aux gouvernements exécutant les plans d'action pilotes de lui présenter un rapport intérimaire à la présente session et un rapport définitif à sa quatorzième session sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces plans.

49. Un rapport provisoire est paru sous la cote UNEP/AMCEN/13/INF/2. L'éducation en matière d'environnement et les composantes sur l'apprentissage en ligne de la décision sont décrites dans des sections distinctes (3 et 4, respectivement). D'autres sections examinent les deux aspects de manière globale. Dans l'ensemble, des progrès significatifs ont été accomplis pendant la période intersessions. Un certain nombre de partenariats stratégiques ont été créés et quelques progrès ont été réalisés dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Une étude importante a été réalisée sur la situation de l'éducation en matière d'environnement et l'apprentissage étayé par la technologie.

50. S'appuyant sur les résultats de cette étude, le PNUE a mis au point des programmes visant à faire avancer l'éducation en matière d'environnement et l'éducation pour le développement durable en Afrique de manière stratégique. Les programmes couvrent des domaines tels que le renforcement des capacités, l'examen des programmes, l'élaboration de nouveaux cours, la recherche et la collaboration Sud-Sud entre les universités africaines, en plus de liens avec des universités de l'Asie et des Caraïbes. Le partenariat du PNUE sur la prise en compte de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines a grandement contribué à ce processus.

51. La structure du Réseau panafricain d'apprentissage en ligne sur l'environnement a été mise sur pied et 18 pays y participent. Le développement des capacités et la formation ont été réalisés, ainsi que des activités de sensibilisation. Néanmoins, il convient de noter que la question du soutien des donateurs pour la réalisation du large éventail d'activités prévues dans la décision demeure le défi principal auquel les pays africains, le PNUE, les partenaires internationaux et d'autres parties prenantes sont confrontés. Une étude de cas portant sur le Kenya, qui montre l'impact de la décision à l'échelle nationale, est présentée dans l'annexe du rapport susmentionné.

G. Décision 7 : Journée africaine de l'environnement

52. Chaque année, la Journée africaine de l'environnement est célébrée le 3 mars, conformément à la décision CM/Dec.685 (LXXVI) adoptée par l'Union africaine en juillet 2001. Cette journée vise généralement à renforcer la sensibilisation du public aux questions liées à la conservation de l'environnement.

53. Dans sa décision 7, la CMAE a convenu d'inviter un pays africain à accueillir, selon un système de roulement par région, la Journée africaine de l'environnement. En outre, la CMAE a prié la Commission de l'Union africaine et ses partenaires à la coopération de collaborer avec l'État hôte afin d'organiser les célébrations de cette Journée de la manière la plus appropriée.

54. En 2009, la septième Journée africaine de l'environnement a été célébrée à Dakar. Ayant pour thème « Reverdir l'Afrique », elle a porté une attention particulière sur l'initiative pour le Sahara et le Sahel sur la plantation d'une zone d'arbres qui deviendrait connue sous le nom de « Grande muraille verte » et sur les divers problèmes relatifs à l'environnement que l'initiative a tenté de résoudre. La journée a été marquée par la plantation d'arbres et l'organisation de programmes interactifs en partenariat avec des stations radiophoniques locales. Dans certains cas, des concours de dessin et de poésie ont été tenus en collaboration avec des écoles locales.

55. En 2010, la huitième Journée africaine de l'environnement a été célébrée à Arusha (République-Unie de Tanzanie) sur le thème « Résistance de l'Afrique aux changements climatiques : Conservation de la biodiversité et renforcement des savoirs traditionnels ». La journée a été marquée par des célébrations et des réunions axées tout particulièrement sur l'application de la science pour lutter contre les menaces posées par les changements climatiques. Le thème sur l'initiative de réduction des émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts a été abordé de façon prioritaire. Les deux événements ont rassemblé des dignitaires et des parties prenantes importantes.

H. Décision 8 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement

56. Dans sa décision 8, la CMAE a réaffirmé son engagement au rapport *L'Avenir de l'environnement en Afrique*, à titre d'outil permettant de suivre le développement durable de l'Afrique et de cadre pour l'établissement de rapports sur l'environnement aux niveaux national et sous-régional. La Conférence a demandé au Directeur exécutif du PNUE de continuer à soutenir la parution du troisième rapport de la série.

57. La CMAE a également exprimé sa gratitude au PNUE pour la parution de la publication *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation* dans le cadre du rapport *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. La Conférence a demandé au Directeur exécutif du PNUE de continuer à soutenir sa parution sur une base régulière et d'aider les pays à élaborer des atlas nationaux.

58. Le Kenya et l'Ouganda ont ainsi reçu une assistance financière et ont lancé leurs atlas nationaux. Il convient de noter que les travaux sur la parution d'un atlas national se poursuivent pour la Jamahiriya arabe libyenne.

59. La troisième édition du rapport *L'Avenir de l'environnement en Afrique* est en cours de préparation; elle se concentre plus particulièrement sur le lien entre la santé et l'environnement.

I. Mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période allant de juillet 2008 à mai 2010

60. Comme indiqué plus haut, le programme de travail de la CMAE fait partie intégrante du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. La mise en œuvre de son programme de travail progresse de façon constante. Toutefois, les contraintes financières chroniques auxquelles la CMAE est aux prises rendent de plus en plus difficile le développement à plus grande échelle des activités principales qu'elle doit entreprendre.

1. Dégradaation des terres et désertification

61. Reconnaissant l'étendue et la gravité du phénomène de la dégradation des terres et ses effets sur les conditions de vie et les économies des pays de l'Afrique subsaharienne et ayant pour but de compléter le programme de partenariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatif à ce problème, la Banque mondiale a lancé le programme TerraAfrica en 2004. TerraAfrica est un partenariat mondial conçu sous forme d'une plateforme multipartite, axée sur trois objectifs programmatiques visant à permettre aux gouvernements africains et à leurs partenaires de renforcer l'intégration et le financement des méthodes efficaces et efficientes de gestion durable des terres instaurées par les pays. TerraAfrica vise à attirer l'attention, à faciliter le partage des savoirs et des meilleures pratiques, à favoriser les activités de sensibilisation et à promouvoir l'augmentation des investissements à l'appui d'interventions pour la gestion durable des terres. TerraAfrica dispose d'un instrument de financement, le programme d'investissement stratégique, grâce auquel des mesures peuvent être prises pour lutter contre la dégradation des terres en Afrique subsaharienne. Le programme d'investissement stratégique est le résultat d'un effort collectif des partenaires de TerraAfrica pour améliorer la gestion durable des terres.

62. Le Président de la CMAE et le Directeur général et Président du FEM ont convoqué une réunion de la CMAE sur le programme stratégique d'investissement TerraAfrica/FEM pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, à Ouagadougou, les 24 et 25 avril 2007. Cette réunion a débouché sur une déclaration ministérielle que le Conseil du FEM a approuvée en juin 2007. Au titre de cette approbation, le Conseil du FEM a alloué une subvention-cadre de 150 millions de dollars provenant du domaine d'intervention relatif à la dégradation des terres pour appuyer les pays subsahariens pendant la quatrième reconstitution du FEM dans la réalisation d'approches programmatiques visant à renforcer les pratiques de gestion durable des terres résistantes aux changements climatiques, telles que la gestion des bassins hydrographiques et la planification de l'utilisation des sols, le faible labour, la culture intercalaire, l'agroforesterie, la gestion des boisés et la lutte contre l'érosion. La subvention du FEM a permis de mobiliser un cofinancement supplémentaire d'environ 880 millions de dollars provenant de la Banque africaine de développement (BafD), la FAO, le FIDA, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, en plus de partenaires bilatéraux et de 29 pays subsahariens.

63. La Banque mondiale dirige le programme stratégique d'investissement du FEM et de l'Union africaine en Afrique, par l'entremise du NEPAD. Son Comité directeur, composé des organismes d'exécution du FEM, du NEPAD et du secrétariat du FEM, aide les pays à mettre sur pied le portefeuille du programme stratégique d'investissement. À titre d'activité d'investissement principale dans le programme de travail conjoint du partenariat TerraAfrica,² le portefeuille contribue directement à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et du programme global pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD. L'ensemble du portefeuille a été mis au point conformément aux principes convenus par les ministres de l'environnement à la réunion de la CMAE susmentionnée, tenue à Ouagadougou en 2007.

64. En ce qui concerne l'état du portefeuille, il convient de noter que les différentes opérations du programme stratégique d'investissement ont commencé leurs travaux sur le terrain pour prévenir et réduire l'impact de la dégradation des terres sur les fonctions et les services des écosystèmes. Parmi les 37 opérations actives du portefeuille, qui couvrent 29 pays, 31 projets ont été approuvés par le Directeur général et Président du FEM ou lui ont été présentés. Ces 31 projets appuient l'Afrique du Sud, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan et le Swaziland. Des opérations supplémentaires seront bientôt réalisées; elles soutiendront plus de pays et d'organisations régionales et de la société civile. Environ un quart des différentes opérations du programme stratégique d'investissement sont en cours d'exécution. L'ensemble du portefeuille comprend une combinaison d'opérations nationales (28), multinationales (7) et régionales (2).

2 TerraAfrica est une plateforme visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du financement pour la gestion durable des terres par l'établissement de coalitions, l'échange de connaissances et l'alignement et la mobilisation des réponses en matière d'investissement à l'échelle des pays. Parmi les partenaires figurent des pays subsahariens et des organisations non gouvernementales, l'Union africaine-NEPAD et des organisations régionales, le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, des organismes internationaux et des donateurs bilatéraux. De plus amples renseignements se trouvent à l'adresse www.terrafrica.org.

65. Le portefeuille améliore la planification opérationnelle et stratégique relative à l'utilisation thématique des ressources du FEM. Cette approche permet au FEM de jouer un rôle d'impulsion plus fort, qui renforce l'impact au niveau des pays et réduit les coûts de transaction, tout en favorisant une réelle dynamique régionale autour du partenariat TerrAfrica pour aider à promouvoir l'initiative, la responsabilité et l'excellence en Afrique. Les investissements du programme stratégique d'investissement sont axés sur les risques de dégradation des terres menaçant les populations pauvres dans les zones de production, à savoir, la disponibilité de l'eau, l'érosion des sols et l'épuisement des nutriments, la déforestation, la variabilité accrue du climat et la détérioration générale des écosystèmes. Ensemble, ces risques se sont traduits par des rendements stagnants, des revenus moindres et des coûts pour l'environnement mondial en raison des émissions de carbone, une réserve de ressources génétiques moins diversifiée, un stress accru sur les ressources en eau douce, dont un nombre important sont transfrontières, comme les aquifères et les principaux bassins fluviaux.

66. Différentes opérations du programme stratégique d'investissement visent également à surmonter les obstacles sous-jacents à l'adoption de la gestion durable des terres, y compris le caractère fragmenté des politiques, des institutions, des connaissances, de l'accès aux ressources financières et des droits fonciers, et une planification inadéquate de l'utilisation des sols. Une amélioration de l'environnement propice que le programme stratégique d'investissement et TerrAfrica continuent de catalyser se rapporte à la création de plateformes nationales d'investissements multisectoriels, notamment en Éthiopie, au Mali, en Mauritanie, au Nigéria et en Ouganda. Dans ces pays, une sphère publique prend forme autour d'une vision définie par les pays pour des investissements dans la productivité de la terre, en plus de réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour atteindre cette vision. Les pays mettent au point ou améliorent des cadres d'investissement uniques pour la gestion durable des terres qui ancrent cette vision dans une séquence à moyen terme d'opérations d'investissement actuelles et futures reposant sur des données concluantes et des activités de diffusion.

67. Le programme stratégique d'investissement soutient également plusieurs activités régionales, y compris une aide directe au NEPAD, aux communautés économiques régionales et aux organisations africaines de la société civile pour appuyer les pays dans la formulation de priorités en matière d'investissement, le suivi des progrès, le partage des connaissances entre pays et projets ainsi que l'évaluation comparative au sein et en dehors du portefeuille. En outre, certains investissements multinationaux soutiennent la gestion améliorée des lacs et des bassins fluviaux transfrontières, comme l'exploitation du Bassin du Nil oriental.

68. Il convient de noter que le programme stratégique d'investissement a obtenu des résultats immédiats dans le renforcement des pays subsahariens en ce qui concerne l'établissement de coalitions, l'échange de connaissances et l'alignement et la mobilisation de réponses en matière d'investissement pour l'adoption accrue de la gestion durable des terres. Le programme stratégique d'investissement cible les renforcements politiques et institutionnels permettant l'expansion du programme stratégique d'investissement, l'encouragement au cofinancement pour généraliser l'adoption de la technologie et de la planification de l'utilisation des sols sur le terrain ainsi que le renforcement des efforts des pays pour créer des synergies entre les secteurs et les parties prenantes.

69. Conformément aux objectifs du programme stratégique d'investissement, les pays participants conçoivent, appliquent et gèrent progressivement des politiques, des stratégies et des investissements appropriés sur le terrain pour généraliser la gestion durable des terres. Au total, 17 pays ont réuni et, dans certains cas, institutionnalisé, des coalitions multisectorielles des terres qui supervisent la préparation des cadres d'investissement pour la gestion durable des terres pilotés par les pays, un outil central pour la planification intersectorielle et l'harmonisation de l'aide. Ainsi, une coopération accrue s'établit entre les partenaires aux niveaux régional et national en vue d'un dialogue multisectoriel unifié avec les pays sur des investissements et des politiques générales. Dans certains cas, le processus relatif au cadre d'investissement pour la gestion durable des terres a été ou est utilisé pour intégrer la gestion durable des terres et l'atténuation des risques associés aux changements climatiques dans les plans sectoriels, les processus budgétaires ou les documents stratégiques relatifs à l'atténuation de la pauvreté.

70. Ces efforts auront un impact réel au fur et à mesure de la mise en place du portefeuille des projets dans les mois à venir. Par ailleurs, un projet distinct axé sur la gestion des connaissances et le renforcement des capacités assurera un engagement stratégique du NEPAD et des communautés économiques régionales. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a annoncé son plein appui au projet, y compris un engagement à faciliter les innovations sur la gestion durable des terres en tant que priorité régionale pour le développement agricole.

2. Conservation et utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce

71. La mise en œuvre de l'élément du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD relatif aux ressources marines, côtières et d'eau douce se poursuit dans le cadre des Conventions d'Abidjan et de Nairobi. La mise en œuvre est réalisée dans les quatre domaines principaux - l'évaluation, la gestion, la coordination et les aspects juridiques - ainsi que dans le cadre des questions intersectorielles, telles que la diffusion et l'échange d'informations et les nouvelles questions. Il convient de noter que la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre plus vaste du Programme pour les mers régionales du PNUE.

72. Au cours de la période 2008-2010, le Programme pour les mers régionales a continué de soutenir les Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi afin de satisfaire au besoin d'assurer une gestion plus efficace des écosystèmes côtiers et marins, de plus en plus menacés par la dégradation découlant à la fois de facteurs naturels et anthropiques. Le Programme a orienté les efforts vers le renforcement des capacités techniques, juridiques et de gestion des États côtiers africains, y compris les petits États insulaires en développement, pour une gestion durable de l'environnement de l'océan Indien occidental et de l'Atlantique.

73. Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de travail relatifs aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi, un certain nombre d'instruments destinés à renforcer les capacités des Parties contractantes à gérer les milieux côtiers et marins de façon durable ont été mis au point. Ces instruments comprennent un programme d'action stratégique sur la protection de l'environnement côtier et marin de l'océan Indien occidental contre la pollution due aux sources et activités terrestres. Un protocole sur le même sujet a été élaboré et la Convention de Nairobi a été amendée. Un projet de protocole à la Convention d'Abidjan relatif à la coopération en matière de protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres est également en cours d'élaboration. En outre, la Convention d'Abidjan a été pleinement revitalisée pour assurer sa mise en œuvre efficace, et son secrétariat a été transféré de Nairobi à Abidjan au début de 2010.

74. D'autres réalisations concernant l'exécution de cet élément du programme de travail de la CMAE sont exposées dans le document UNEP/AMCEN/13/INF/3.

3. Efforts pour lutter contre les changements climatiques en Afrique

75. Les efforts déployés à cet égard ont été décrits dans les sections précédentes du présent document.

4. Conservation et gestion transfrontière des ressources naturelles

76. La CMAE a continué d'apporter son soutien au Partenariat sur la forêt du bassin du Congo, en particulier par l'entremise de l'Ambassadrice itinérante pour les écosystèmes de la forêt du bassin du Congo.

5. Questions intersectorielles

77. Les questions intersectorielles examinées dans le présent document comprennent : la santé et l'environnement; l'éducation et la formation en matière d'environnement; l'évaluation intégrée de l'environnement; l'évaluation d'impact sur l'environnement; et la consommation et la production durables.

78. Les travaux réalisés sur l'éducation en matière d'environnement et l'évaluation intégrée de l'environnement sont décrits de façon succincte dans le présent document, aux sections F et H, respectivement.

a) Consommation et production durables

79. L'Afrique a été active sur le plan de l'application du concept de consommation et de production durables par l'entremise du Processus de Marrakech. Le continent a mis sur pied la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables à titre d'institution officielle. En outre, elle a été la première région à mettre au point et à lancer en 2006 son propre cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Des responsables politiques de haut niveau ont pris des engagements dans le cadre du Processus de Marrakech. Par exemple, le lancement du cadre décennal de programmes pour l'Afrique a été organisé conjointement par la Commission de l'Union africaine, la

Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et le PNUE, dans le but de donner aux représentants de haut niveau des pays africains et aux partenaires au développement des informations sur ce cadre, et de catalyser l'engagement et le soutien politiques nécessaires aux niveaux national, régional et international pour la poursuite et du cadre de l'élaboration et son application.

80. Les principales activités au titre du cadre approuvé antérieurement par la CMAE comprennent toujours l'élaboration d'un projet africain d'éco-étiquetage; la mise au point de plans d'action pour une consommation et une production durables aux niveaux national et local; la compilation des meilleures pratiques sur la consommation et la production durables et l'accélération du développement technologique – processus par lequel les pays progressent plus rapidement dans l'adoption de technologies non polluantes; un projet pilote sur la gestion des déchets plastiques à Nairobi; le renforcement des capacités pour l'évaluation du cycle de vie en Afrique et la promotion d'une consommation et d'une production durables dans la région du lac Victoria.

b) Environnement et santé

81. La première conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique s'est déroulée à Libreville en août 2008. Les ministres de la santé et de l'environnement ont adopté la Déclaration de Libreville visant à favoriser des changements sur le plan des politiques, des institutions et des investissements nécessaires pour réduire les menaces posées par l'environnement sur la santé. Dans le cadre de la Déclaration de Libreville, les ministres ont engagé leurs pays à établir une alliance stratégique entre les secteurs de la santé et de l'environnement, destinée à servir de fondement pour des plans d'action conjoints. Ils ont demandé au PNUE et à l'OMS de travailler avec d'autres partenaires en vue de soutenir les efforts déployés par les pays pour résoudre les problèmes relatifs à la santé et à l'environnement.

82. Une réunion de partenaires sur la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville a été tenue par la suite à Windhoek en février 2009. Les participants ont élaboré une feuille de route visant à préciser le mécanisme, les principales étapes et les ressources nécessaires pour assurer la réalisation des activités au niveau des pays. En outre, ils se sont engagés à prendre part à l'alliance stratégique sur la santé et l'environnement.

83. En réponse à la Déclaration de Libreville, le PNUE et l'OMS ont mis au point :

- a) Des directives pour l'analyse de situation et l'évaluation des besoins (une condition préalable à l'établissement de plans nationaux d'action conjoints);
- b) Un système de gestion de données sur les liens entre la santé et l'environnement;
- c) Des directives pour l'élaboration de plans d'action nationaux.

84. Les outils et les méthodes mis au point pour entreprendre l'analyse de situation et l'évaluation des besoins au niveau national ont été testés au Gabon et au Kenya; ils ont été rapidement déployés dans d'autres pays par la suite. Il convient de noter que les évaluations ont été réalisées dans tous les pays africains comme condition préalable pour la mise au point de plans nationaux de mesures conjointes. Ce processus a donné lieu à l'examen d'une gamme complète de facteurs environnementaux décisifs pour la santé, des forces déterminant les niveaux de risques qui y sont associés, et de la gestion de ces risques. Il s'est également penché sur les politiques et la législation nationales, les capacités techniques et institutionnelles, les mécanismes de coordination intersectoriels existants et potentiels et les ressources disponibles.

85. Ce processus a permis de renforcer le dialogue sur les questions relatives à la santé et à l'environnement aux niveaux aussi bien politique que technique et à l'identification des lacunes sur le plan de la compréhension des liens entre la santé et l'environnement au sein des pays. Il s'est également traduit par une appropriation de la procédure par les pays et par une démarche claire et conjointe d'identification et de validation des priorités nationales. Actuellement, 13 pays achèvent l'analyse de leur situation et l'évaluation de leurs besoins et mettent au point leurs plans de mesures conjointes sur la santé et l'environnement. En outre, deux réunions de partenaires ont été tenues pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville.

86. Un rapport de synthèse sur les données et les informations recueillies au moyen des processus d'analyse de situation et d'évaluation des besoins est en cours d'établissement. Il fournira une base dont se serviront les ministres pour examiner l'évaluation de l'état des liens entre la santé et l'environnement à l'échelle continentale lors de la deuxième conférence interministérielle prévue en novembre 2010. Ce faisant, les ministres pourront définir les priorités régionales et convenir des mesures nationales et régionales nécessaires pour faire progresser le mécanisme.

c) **Évaluation d'impact sur l'environnement**

87. À sa réunion de Durban (Afrique du Sud), tenue en juin 1995, la CMAE a reconnu l'utilité des évaluations d'impact sur l'environnement, les a approuvées et a identifié un certain nombre de priorités nécessitant une action immédiate pour renforcer les capacités des pays africains à réaliser les évaluations. En réponse à cet appel, plusieurs initiatives ont débouché en 2000 sur la création d'un réseau régional de praticiens des évaluations d'impact sur l'environnement, appelé Développement des capacités et liens aux fins d'évaluation des impacts sur l'environnement en Afrique, devenu par la suite le Réseau sur le développement des capacités et des liens pour l'évaluation de l'environnement en Afrique.

88. Dans le cadre de ses objectifs, le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD a établi que l'évaluation de l'environnement doit faire partie des projets d'investissement et d'infrastructure pour le développement durable afin de garantir l'intégration de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Par conséquent, des évaluations de l'impact sur l'environnement doivent être réalisées pour tous les projets d'infrastructure.

89. La Déclaration de Brazzaville sur l'environnement et le développement adoptée par la CMAE à sa onzième session ordinaire en mai 2006 a fait référence à la Déclaration de Durban sur l'évaluation de l'impact environnemental adoptée par la Conférence en 1995; elle a reconnu en outre le rôle du Réseau panafricain sur le développement des capacités et des liens pour l'évaluation de l'environnement en tant que moyen d'améliorer l'information et de renforcer les capacités des spécialistes africains en matière d'évaluation et de gestion de l'environnement, nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

90. Conformément aux buts susmentionnés, le réseau sur le Développement des capacités et des liens pour l'évaluation de l'environnement a réalisé un certain nombre d'activités. En outre, il a réussi à contribuer à la mise au point d'une évaluation d'impact sur l'environnement et d'une évaluation stratégique sur l'environnement à titre d'outils clés pour le développement durable dans un nombre considérable de pays africains. Il est devenu un réseau régional utile qui encourage le développement durable en Afrique par le recours à des outils d'évaluation et de gestion de l'environnement. Le réseau favorise également l'utilisation des évaluations d'impact sur l'environnement et des évaluations stratégiques sur l'environnement en tant qu'instruments politiques et outils d'analyse importants pour améliorer la durabilité des programmes sur le développement dans les projets en Afrique.

II. **Résultats et produits de quelques activités réalisées**

A. **Session extraordinaire sur les changements climatiques**

91. La session extraordinaire sur les changements climatiques s'est déroulée à Nairobi du 25 au 29 mai 2009. La réunion du Groupe d'experts, tenue du 25 au 28 mai 2009, a été très structurée, comprenant des réunions parallèles des négociateurs africains sur les changements climatiques et des exposés sur des questions d'actualité relatives aux changements climatiques. Elle a rassemblé des représentants gouvernementaux, un nombre important d'experts sur les changements climatiques de la région et des représentants des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des partenaires de la CMAE et les principales parties prenantes. La première réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques a également eu lieu pendant cette période. Le Gouvernement kényen et quelques organisations invitées ont mis sur pied une petite exposition sur les changements climatiques.

92. Le segment ministériel s'est déroulé le vendredi 29 mai 2009; il a été précédé par une séance d'information technique à l'intention des ministres. Le segment ministériel a rassemblé des ministres et d'autres chefs de délégation de 51 États membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, des organismes des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le rapport du segment ministériel est publié sous la cote AMCEN/SS/III/6.

93. Les résultats et produits de la session extraordinaire étaient les suivants :

- a) Position de négociation commune actualisée de l'Afrique pour un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012;
- b) Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques;

- c) Décision sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques;
- d) Cadre conceptuel des programmes africains sur les changements climatiques;
- e) Établissement du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques;
- f) Rapport de la session extraordinaire.

94. Les résultats et produits ont été présentés à l'Union africaine lors de son sommet tenu à Sirte en juillet 2009, où ils ont été approuvés.

B. Deuxième réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement relative aux changements climatiques

95. La deuxième réunion extraordinaire de la CMAE s'est déroulée au Bella Centre à Copenhague les 15 et 16 décembre 2009. La réunion a rassemblé des représentants d'un certain nombre d'États membres de la CMAE, d'organisations internationales et de communautés économiques régionales.

96. Les représentants ont examiné, entre autres, l'état des négociations sur les changements climatiques en regard de la position de négociation commune de l'Afrique et les modalités de participation au segment de haut niveau du sommet de Copenhague. Une décision sur la poursuite des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique a été adoptée; elle figure dans l'annexe du présent document.

97. Le rapport de la réunion est publié sous la cote AMCEN/EX.MTG/II/2.

C. Réunions du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques

98. Le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques s'est réuni à trois reprises. La réunion du Groupe d'experts de la session extraordinaire sur les changements climatiques, siégeant en tant que première réunion du Groupe d'experts, s'est tenue à Nairobi les 25 et 26 mai 2009. Elle a rassemblé des experts des États membres de la CMAE, d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, des secrétariats des diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

99. Les résultats et produits de la réunion étaient les suivants :

- a) Projet de Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques;
- b) Décisions approuvées en vue de leur examen au segment ministériel;
- c) Position de négociation commune actualisée de l'Afrique pour un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012;
- d) Ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques;
- e) Rapport de la réunion (AMCEN/SS/III/4).

100. La deuxième réunion du Groupe d'experts s'est déroulée dans les locaux de la CEA à Addis-Abeba, du 21 au 23 octobre 2009. La réunion a rassemblé des représentants d'un certain nombre d'États membres de la CMAE et d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, de secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le rapport de la réunion est publié sous la cote AMCEN/AHLPCC/2/2.

101. Les résultats de la réunion étaient les suivants :

- a) Principaux messages adressés aux ministres et aux chefs d'État ou de gouvernement sur la position de négociation commune de l'Afrique sur les changements climatiques;
- b) Recommandations sur les aspects programmatiques des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique;
- c) Déclaration sur la mise en œuvre des programmes sur les changements climatiques en Afrique;

d) Rapport de la réunion.

102. La troisième réunion du Groupe d'experts se tiendra à Bamako le 20 juin 2010. L'élaboration d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des mesures convenues pour lutter contre les changements climatiques en Afrique sont au nombre des résultats attendus.

D. Réunions du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

103. Deux réunions du Bureau ont été tenues entre juillet 2008 et mai 2010. La vingt-troisième réunion du Bureau a été convoquée à Nairobi en février 2009 pour examiner les questions suivantes :

- a) Examen du rapport sur l'application de la décision 2 sur les changements climatiques adoptée par la CMAE à sa douzième session;
- b) Contributions au Fonds général d'affectation spéciale;
- c) Rôle du Bureau pendant la période intersessions;
- d) Examen de la possibilité de faire de la CMAE un Comité technique spécialisé de l'Union africaine;
- e) Examen du programme de travail indicatif actualisé de la CMAE pour l'exercice biennal 2009 – 2010.

104. L'Afrique du Sud a été représentée au niveau ministériel tandis que le Burkina Faso, l'Érythrée, le Gabon et la Jamahiriya arabe libyenne ont été représentés par de hauts responsables gouvernementaux. La réunion a rassemblé le Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture de l'Union africaine, le Directeur exécutif du PNUE, le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et un représentant de la CEA. Les délibérations tenues au cours de la réunion sont exposées dans le document AMCEN/UNEP/BUR/23/9.

105. Une réunion extraordinaire du Bureau a eu lieu à Copenhague le 14 décembre 2009, immédiatement avant le segment de haut niveau du sommet sur les changements climatiques. L'Afrique du Sud, le Burkina Faso et le Gabon étaient représentés au niveau ministériel. Le Bureau a convenu de limiter ses débats aux dispositions et aux questions de fond relatives à la deuxième réunion extraordinaire de la CMAE sur les changements climatiques prévue au Bella Centre à Copenhague le 15 décembre 2009.

106. Le Bureau a délibéré sur le projet d'ordre du jour, les objectifs de la réunion et les modalités de participation au segment de haut niveau. Les membres du Bureau ont remercié le secrétariat pour les dispositions prises en vue de la deuxième réunion extraordinaire de la CMAE sur les changements climatiques.

III. Période intersessions

107. Mme Buyelwa P. Sonjica, Présidente de la CMAE, son prédécesseur, M. Marthinus van Schalkwyk et le Bureau ont réussi à transformer la CMAE en une instance ministérielle plus ciblée, traitant de questions environnementales majeures, telles que les changements climatiques, qui ont de graves effets sur le bien-être futur de l'Afrique et de ses populations.

108. La Présidente a été la porte-parole des États membres au cours des grandes réunions sur l'environnement. Comme indiqué plus haut, elle a convoqué des réunions avant et pendant le sommet de Copenhague sur les changements climatiques. Elle a également représenté la CMAE aux réunions de haut niveau sur les changements climatiques tenues en Afrique et ailleurs, y compris le sommet de l'Union africaine tenu à Sirte en juillet 2009. De plus, elle a facilité la présentation à l'Union africaine des résultats de la session extraordinaire sur les changements climatiques, par l'entremise de la Commission de l'Union africaine.

109. Les efforts déployés par la Présidente pour mettre en avant la position, les domaines prioritaires et les préoccupations de l'Afrique ont été reconnus de nombreuses occasions, notamment pendant le sommet de Copenhague sur les changements climatiques. Elle a réussi à dégager un consensus sur la voie à suivre pendant la partie cruciale de la réunion de haut niveau, alors que la position unifiée de négociation commune de l'Afrique était vivement battue en brèche.

110. Le secrétariat a élaboré les documents ci-après ou en a facilité l'élaboration au cours de la période considérée :

- a) Cadre global des programmes africains sur les changements climatiques;
- b) Cadres des programmes sur les changements climatiques pour l'Afrique centrale, l'Afrique orientale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe;
- c) Cadres des programmes sur les changements climatiques pour l'Afrique occidentale (travaux en cours);
- d) Stratégie en matière de communication sur les changements climatiques;
- e) Notes techniques et d'orientation, brochures et fiches d'information sur les changements climatiques;
- f) Plans d'action nationaux du NEPAD pour cinq pays pilotes;
- g) Examen et analyse du texte de négociation du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la lumière des circonstances particulières de l'Afrique;
- h) Rapports des diverses réunions tenues sous les auspices de la CMAE, y compris :
 - i) La session extraordinaire de la CMAE sur les changements climatiques;
 - ii) La deuxième réunion extraordinaire de la CMAE sur les changements climatiques;
 - iii) La première réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques (rapport de la réunion du groupe d'experts de la session extraordinaire de la CMAE sur les changements climatiques);
 - iv) La deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques;
 - v) La réunion consultative sous-régionale pour l'Afrique centrale;
 - vi) La réunion consultative sous-régionale pour l'Afrique orientale;
 - vii) La réunion consultative sous-régionale pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe.

IV. Défis que doit relever la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa treizième session

111. La CMAE doit relever de nombreux défis à sa treizième session. Bien que des progrès aient été accomplis en vue de résoudre les problèmes environnementaux, la dégradation de l'environnement à l'échelle régionale se poursuit et l'amenuisement constant de la base des ressources naturelles doit être freiné et inversé. Dans l'ensemble, l'état de l'environnement en Afrique ne cesse de se détériorer et la pauvreté augmente. Le rythme insoutenable de l'exploitation et de la dégradation des ressources naturelles et les exigences de croissance économique ont engendré un cercle vicieux de la pauvreté dans bon nombre de pays africains. Les effets néfastes des changements et de la variabilité climatiques pourraient exacerber la situation et éroder les progrès modestes réalisés par le continent en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

112. Cependant, les mesures qui seront prises pour l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques offriront des opportunités et les pays africains devraient donc saisir ces opportunités. Il est généralement admis que l'Afrique ne peut, sans un développement durable, résoudre ses problèmes. Un défi majeur qui se pose est de savoir comment renforcer les liens entre les changements climatiques, la biodiversité et la désertification pour un développement durable de l'Afrique.

113. Les résultats de la treizième session devraient contribuer à faire de la CMAE un organe plus ciblé, et à renforcer ses moyens financiers ainsi que sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de sa vision partagée.

Annexe I

Décision sur la poursuite des travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement concernant les changements climatiques en Afrique, adoptée à la deuxième réunion extraordinaire sur les changements climatiques

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Rappelant les résultats de la session extraordinaire sur les changements climatiques de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Nairobi en mai 2009, notamment l'adoption d'une position de négociation commune sur un régime international relatif aux changements climatiques pour l'après 2012, en plus d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques,

Réaffirmant toutes les décisions et déclarations de l'Union africaine, y compris la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques du 19 novembre 2008,

Renforçant le rôle de chef de file joué par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en tant que Comité technique spécialisé de l'Union africaine pour la gestion de l'environnement et la sensibilisation en Afrique,

Préoccupés par les conclusions scientifiques figurant dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier dans la mesure où elles intéressent les effets sociaux, économiques et environnementaux des changements climatiques en Afrique, et notant que l'Afrique, qui contribue le moins à la hausse des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, est la région la plus vulnérable face aux impacts des changements climatiques tout en étant la moins dotée des capacités de s'y adapter,

Réaffirmant que les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs aux changements climatiques de manière à instaurer un développement durable, en particulier à soulager la pauvreté et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées,

Réaffirmant également la nécessité pour l'Afrique d'intégrer les initiatives et programmes actuels sur les changements climatiques dans un cadre consolidé pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation coordonnées et cohérentes des initiatives sur les changements climatiques et des plans de développement durable en Afrique à tous les niveaux,

Exprimant de nouveau notre satisfaction devant les efforts déployés par le groupe de négociateurs africains au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques, de concert avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres institutions intergouvernementales concernées, en vue d'élaborer une position africaine commune concernant le régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012,

Décidons :

1. De réaffirmer que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la cinquième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Copenhague en décembre 2009, doivent aboutir à deux résultats, en particulier, sur les travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visés à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques;
2. D'adopter les résultats de la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques tenue à Addis-Abeba en octobre 2009, siégeant en tant que réunion d'experts pour la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
3. D'adopter également les principaux messages adressés aux ministres et aux chefs d'État ou de gouvernement sur la position de négociation commune de l'Afrique sur les changements climatiques formulés lors d'une réunion extraordinaire tenue à Addis-Abeba en octobre 2009;

4. De noter les résultats des réunions du groupe de négociateurs et des experts africains obtenus à la réunion d'experts techniques de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Copenhague en décembre 2009;
5. De réaffirmer également que l'Afrique, dans le contexte de la justice environnementale, devrait être indemnisée de manière équitable pour les dommages causés aux ressources environnementales et les pertes économiques et sociales;
6. De souligner que l'Afrique nécessite un soutien beaucoup plus considérable en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités pour l'adaptation et la gestion des risques;
7. De réitérer l'invitation à la Commission de l'Union africaine, au secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la CEA, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération pour apporter un soutien effectif sur les plans politique, financier et technique à l'ensemble des États membres et aux communautés économiques régionales dans l'application de mesures pour lutter contre les changements climatiques;
8. D'inviter le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les correspondants provenant des pays africains incluent à la fois des experts techniques et des responsables politiques;
9. D'exprimer notre gratitude aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui fourni dans l'application des mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique et de les prier instamment de poursuivre leur appui;
10. De continuer de suivre la mise en œuvre du processus africain de lutte contre les changements climatiques et de ses programmes et projets associés.

Annexe II³

DÉCISION SUR LES COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS DOC. EX.CL/496(XIV)

L'Assemblée :

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission sur les Comités techniques spécialisés;
2. **DÉCIDE** de réorganiser les Comités techniques spécialisés comme suit :
 - 1) Comité sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement;
 - 2) Comité sur les finances, les questions monétaires, la planification et l'intégration économiques;
 - 3) Comité sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales;
 - 4) Comité sur le transport, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme;
 - 5) Comité sur la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes;
 - 6) Comité sur la justice et les affaires juridiques;
 - 7) Comité sur le développement social, le travail et l'emploi;
 - 8) Comité sur les services publics, les pouvoirs locaux, le développement urbain et la décentralisation;
 - 9) Comité sur la santé, la population et le contrôle des médicaments;
 - 10) Comité sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées;
 - 11) Comité sur la jeunesse, la culture et les sports;
 - 12) Comité sur l'éducation, les sciences et la technologie;
 - 13) Comité sur les communications et les TIC;
 - 14) Comité sur la défense, la sûreté et la sécurité.
3. **PRIE** la Commission d'établir une ventilation détaillée des incidences financières des réunions des Comités techniques spécialisés en présentant les chiffres applicables si les Comités techniques spécialisés étaient convoqués sur une base annuelle ou semestrielle;
4. **PRIE ÉGALEMENT** la Commission d'établir les activités détaillées des Comités techniques spécialisés de manière à éviter le double emploi et à garantir la cohérence et l'harmonie avec le portefeuille de la Commission;
5. **PRIE EN OUTRE** la Commission de travailler avec le Comité des représentants permanents et de présenter des recommandations appropriées sur la périodicité des réunions des Comités techniques spécialisés à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, par l'entremise du Conseil exécutif, en juillet 2009.

3 La décision de l'Union africaine est reproduite telle qu'elle a été reçue, sans avoir été éditée officiellement par le secrétariat.